

QUÉBEC

Le Cirque de la Commission Bouchard-Taylor

La liberté de s'exprimer à un prix, et ce prix est parfois désolant. Nous avons tous le loisir d'assister impuissants aux audiences de la Commission Bouchard-Taylor qui se promène actuellement de ville en ville. À ce jour, les médias rapportent malheureusement et régulièrement des propos citoyens teintés de xénophobies et d'ignorance.

Pourtant, le Premier Ministre du Québec, le 8 février dernier, avait clairement fixé le mandat de la Commission de façon claire et précise :

« - Elle devra dresser un portrait fidèle des pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

- Elle mènera une vaste consultation dans toutes les régions du Québec pour savoir ce que les Québécois en pensent, au-delà des sondages et des réactions spontanées.

- Finalement, la Commission formulera des recommandations au gouvernement afin que les pratiques d'accommodements soient respectueuses des valeurs communes des Québécois. »

Quel est ce portrait « fidèle » des accommodements reliés aux différences culturelles ?

La presse en générale nous a dressé une image tordue de la réalité.

On a monté en épingle des événements carrément anecdotiques qui ont tout simplement fait la démonstration d'un manque de leadership de certaines instances décisionnelles. Point à la ligne.

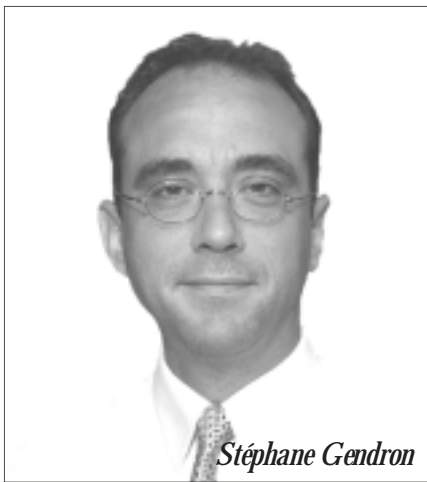
Faut-il rappeler qu'un peu plus tôt cette année, une journaliste de La Presse avait rendu publique une étude statistique à l'effet que seulement 2% des plaintes portées à la Commission des droits de la personne, de 2000 à 2005, touchaient la religion. Parmi ces plaintes de nature religieuse, le tiers comportait une demande d'accommodement, pour un grand total de 30 dossiers. Parmi ces 30 dossiers, la majorité des plaignants étaient des protestants d'obédience fondamentaliste.

RESPONSABILITÉ DES MEDIAS

Résultat de la démagogie des médias de masse : un bon nombre de citoyens se font une opinion de nos confrères et consoeurs d'origine arabe qui n'est pas conforme à la réalité.

À titre d'exemple, je recevais en entrevue monsieur Régis Simard, un citoyen de Port-Cartier qui a comparu récemment devant la Commission Bouchard-Taylor. M. Simard me mentionne qu'à ce rythme, nous construisons plus de mosquées que d'églises chrétiennes à Montréal.

Et puis après ? La liberté de religion



Stéphane Gendron

n'est-elle pas enchâssée dans la Constitution de notre pays et de notre province ? Où est la menace ? Le Québec d'une autre époque avait pratiquement une église à tous les coins de rue. Étions-nous une société archaïque pour autant ?

LE QUÉBEC N'EST PAS UNE DICTATURE

Autre argument de la populace québécoise à l'endroit des communautés culturelles : « Si je vais en Iran, je dois faire comme les Iraniens et me voiler si je suis une femme. » Évidemment, l'origine de cette pensée nous provient de la maxime qu'à Rome, l'on doit faire comme les Romains... et que, pas conséquent, les « immigrés » s'adaptent. Dans mon livre à moi, cette maxime est stupide. Comme le disait Michèle Ouimet dans un article de La Presse du 16 septembre dernier : « L'Iran est une dictature, pas le Québec. »

Peut-on prendre conscience quelques instants que la décision même d'émigrer et de quitter son pays natal représente en quelque sorte une tragédie, voir même une décision d'une immense gravité ? Personne ne quitte le pays de son enfance par plaisir. Il s'agit d'un déracinement lourd sur le plan des émotions. Il est donc normal que la personne nouvellement arrivé dans notre société veuille recréer quelque peu son environnement. Il s'agit d'un réflexe normal propre à tous les peuples.

J'ai moi-même étudié ces questions portant sur les mouvements migratoires des Canadiens-Français vers la Nouvelle-Angleterre aux XIX^e et XX^e siècle. N'ayant plus de travail au Québec, des centaines de milliers de Canadiens-Français ont tout laissé derrière eux pour se diriger vers les usines de textiles du Sud, de l'état du Maine jusqu'au Rhodes Island. Résultat : on a recrée là-bas, en

sol américain, des écoles privées catholiques, des églises dites « nationales », des journaux et des radios francophones. Les Canadiens-Français se sont tous regroupés autour de leurs églises nationales en créant des quartiers identifiés comme les « Petits Canadas ». J'ai moi-même vécu dans l'un de ces quartiers à Lowell, au Massachussets, en 1991 pour mes études à Boston.

LAISSER LE TEMPS AU TEMPS POUR ACCOMPLIR LE MIRACLE

Que s'est-il passé suite à ces mouvements migratoires massifs ? L'intégration de ces populations sur un espace de 3 générations. Aujourd'hui, les Francos, comme on les appelle, sont tous devenus des Américains. L'héritage culturel de ce groupe s'est transformé en attribut folklorique. C'est le cycle normal de la vie.

Quand j'ai quitté Lowell en 1992, l'église St-Jean-Baptiste, église dite la paroisse mère des Canadiens-Français à Lowell fondée en 1888 par le bon Père Garin... était devenue hispanique avec la messe célébrée en espagnole.

MM. BOUCHARD ET TAYLOR DOIVENT USER DE PÉDAGOGIE

Il est donc souhaitable que les Commissaires puissent au moins faire œuvre de pédagogie auprès de la population du Québec. Trop de préjugés ont affecté la communauté arabe depuis trop longtemps. Avant le 11 septembre 2001, l'élite et les leaders au Québec soulignaient régulièrement l'intégration positive des gens originaires du Maghreb. Depuis le

11 septembre 2001, bien peu de ceux-ci ont le courage de ramener les pendules à l'heure juste.

RESPONSABILITÉ DES LEADERS

La crise des accommodements raisonnables, s'il en est une, n'existe que par manque de vision et de leadership de nos dirigeants. Cessons de blâmer les diverses Communautés et pointons le doigt vers ceux qui nous gouverne.

Je viens de recevoir tout récemment un groupe de Montréal à l'Hôtel de Ville de Huntingdon. Parmi ce groupe, plusieurs personnes étaient d'origine arabe et nous discussions ensemble d'intégration en régions.

BIENVENUE À LA COMMUNAUTÉ ARABE À HUNTINGDON !

Je me suis alors empressé de souligner que la relance économique de notre ville effondrée en 2005 par la fermeture en bloc de usines de textiles s'étaient en partie faite grâce à des investissements de la Communauté arabe. En tant que Maire, je leur avais dit – avec une pointe d'humour mais véridique – que des gens de la Communauté arabe, j'en prendrais à pleins autobus chez nous ! Et pourquoi pas ? L'histoire de notre ville a toujours été un exemple pacifique d'intégration harmonieuse entre les diverses communautés.

Par Stéphane Gendron
Maire de la Ville de Huntingdon
Pour envoyer vos commentaires à M. Gendron, écrire à :
mairie@villehuntingdon.com



MARIA HOUEM

(Avocate /Lawyer)

LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D.)

Doctorat en droit

Membre du barreau

du Canada et du Québec

- Droit de l'immigration
- Droit de la famille

Au Canada:

5174, Côte des neiges, suite 205,
Montréal (Québec)
H3T 1X8
(près de métro cote des neiges)
Tél.: (514) 731-5858

- Droit criminel et pénal
- Expertise en droit musulman et droit marocain

Au Maroc:

Résidence Almostakar 1,
13, Rue des Oudayas, Apt.6,
2ème étage, Angle rue Aviateur
Vitalis la Villette - Casablanca
Tél. / Fax: 022-60-08-60

mariahouem@hotmail.com

<http://www.houemavocate.com>